

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 10 juin 2024

N° CM10062024-05  
SG/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 4 juin 2024**

**Nombre de Conseillers : 28**

**Nombre de votants : 28**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Mme L. VILLATEAU  
Mme M. RANGEARD  
M M. PRAUD

Procuration à  
"  
"

M P. BOUSSEAU  
M D. DOLÉ  
M JM BEAUFFRETON

**Secrétaire :** Mme E. LORIEAU NUÑEZ

---

#### **OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

VU la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°CM050901 du 5 septembre 2016, fixant pour la première fois la participation des Communes pour le fonctionnement du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) auquel elles sont rattachées ;

CONSIDERANT que le RASED de Pouzauges est une structure éducative qui apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles maternelles et élémentaires suivantes :

Communes	Ecoles	Nombre de classes
Pouzauges	Ecole publique élémentaire Jules Verne	7 classes
Pouzauges	Ecole publique maternelle Françoise Dolto	3 classes
Le Boupère	Ecole publique Pierre Menanteau	5 classes
Chavagnes-les-Redoux	Ecole publique Le Figuier	2 classes
La Meilleraie-Tillay	Ecole publique La Pierre Bleue	3 classes
Montournais	Ecole publique Georges Brassens	2 classes
Saint-Mesmin	Ecole publique Les P'tits Minois	2 classes
Sèvremont	Ecole publique Jacques Béreau	4 classes
Les Epesses	Ecole publique Antoine de Saint-Exupéry	4 classes
Saint-Laurent-sur-Sèvre	Ecole publique Jean de la Fontaine	6 classes
<b>Nombre total de classes</b>		<b>38 classes</b>

CONSIDERANT que, depuis la rentrée 2016-2017, il a été convenu avec les Communes concernées de les solliciter financièrement sur la base d'un montant par classe ;

.../...

CONSIDERANT que pour l'année scolaire 2023-2024, il a été décidé d'affecter des crédits de fonctionnement pour un montant de 1 509,87 €, répartis de la façon suivante :

- 483,99 € pour des dépenses courantes de fonctionnement (fournitures administratives) ;
- 105,00 € pour des dépenses de fournitures pour travaux ;
- 430,06 € pour l'achat de livres, documents et matériels pédagogiques ;
- 490,82 € téléphone + forfait.

CONSIDERANT que la participation par classe, demandée aux Communes, pour l'année scolaire 2023-2024 serait donc de  $1\ 509,87\ € \div 38\ classes = 39,73\ €$  ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

FIXE le montant de la participation aux frais de fonctionnement du RASED à 39,73 € par classe pour l'année scolaire 2023-2024 ;

CHARGE Mme le Maire de solliciter les Communes dont les écoles bénéficient du RASED, sur la base de ce même montant par classe.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Elena LORIEAU NUNEZ**  
Secrétaire de séance